

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 19 avril 2019 pour le jeudi 25 avril 2019 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 25 avril 2019

N° 54

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe.

Excusés : Mme PONCETY Claire, Mr PIVET Sylvain, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absents : Mr RICHONNIER Romuald, Mme MOREL Rachel.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme EPITALBRA Aude.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 54 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance des 28 mars 2019.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. CA3B : plan d'équipement territorial

Monsieur le Maire présente le Plan d'équipement territorial adopté par l'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour favoriser l'investissement communal.

Description du dispositif : Le P.E.T. est un dispositif initié par la CA3B qui revêt la forme de budgets d'investissement alloués à chaque Conférence Territoriale de la Communauté d'Agglomération.

Il répond aux objectifs suivants :

- Renforcer les attributions des Conférences,
- Répondre aux besoins territoriaux en matière d'équipements.

Opérationnellement, ce dispositif prendra la forme d'une prise en charge financière d'un équipement de dimension « pluri-communale » par la CA3B qui en sera maître d'ouvrage ou d'une participation au plan de financement de ce dernier. Concernant ce cas de figure, la maîtrise d'ouvrage pourra être

communale ou associative. Le P.E.T. peut être également mobilisé pour financer des réhabilitations d'équipements existants.

Typologies d'équipements concernées :

Tout équipement ne relevant pas du champ des compétences communautaires peut être éligible au titre du P.E.T.

Les équipements « petite enfance » de dimension « pluri-communale » seront exclus de ce dispositif dans les périmètres du territoire où la CA3B exerce cette même compétence.

Les équipements scolaires de dimension « pluri-communale » seront éligibles à ce dispositif.

Les typologies d'équipements exclues de ce dispositif sont les suivantes : voiries, Mairies et domaine public...

Critères d'éligibilité :

➤ Caractère « pluri-communal » : les équipements éligibles au titre du P.E.T doivent avoir une dimension « pluri-communale » (bénéficiant à plusieurs communes et/ou à des usagers domiciliés sur plusieurs communes avoisinantes) ;

➤ Capacité des communes bénéficiaires à en supporter les charges de fonctionnement : ces charges de fonctionnement (ménage, tonte des espaces verts, fluides...) doivent être supportées financièrement par la ou les commune(s) qui en bénéficie(nt) ;

➤ Dimension transition écologique de l'équipement : les projets financés au titre du P.E.T doivent intégrer une composante écologique. Cette dimension écologique doit être soit structurellement intégrée dans la conception de l'ouvrage (dimension B.B.C, production d'énergie renouvelable...), soit être induite par les nouveaux usages résultant de sa réalisation (ex : limitation des mobilités et donc des émissions de GES en proposant une offre de service non présente sur un secteur géographique...).

Après cette présentation, le Conseil municipal prend en compte trois pistes d'équipement susceptibles d'entrer dans le PET : l'extension du gymnase du collège, le projet de parcours de santé, les investissements liés à la mise en valeur du Vallon des Faulx.

Ces projets devront être évalués et retravaillés avant d'être proposés officiellement pour le compte de la commune de Ceyzériat, sachant qu'une enveloppe financière de 2,4 millions d'euros, représentant un montant de 138 euros par habitants a été attribué pour le territoire de la conférence Sud-Revermont.

1.2. – E.P.F. : conventions de portage foncier et mise à disposition terrain

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de conventions concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition d'une parcelle de terrain nu cadastré section AM n° 122 «Tréconnas », par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune. Cette acquisition, d'une superficie totale de 770 m², permettra à la Commune de développer le projet de réaménagement de l'accès au collège et d'installation d'un site d'enseignement à proximité immédiate du collège, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation. Le montant de l'acquisition de cette parcelle, suite à l'évaluation par le service de France Domaine, frais de notaire et autres en sus, s'élève à 11 550 € H.T.

Décision : accord à l'unanimité pour la signature de ces conventions avec l'EPF.

1.3. – Syndicat de la Reyssouze

Monsieur Gilbert CHABAUD donne le compte rendu de la réunion du Syndicat qui s'est déroulée le 26 mars dernier à Pont de Vaux.

L'essentiel de l'ordre du jour de ce Comité Syndical était consacré à l'approbation du compte administratif 2018 au vote du budget 2019.

Le devenir du Syndicat a également été évoqué lors de ce comité : une étude est en cours qui doit permettre aux élus de statuer en cours d'année sur l'opportunité d'une fusion entre les Syndicats de la Veyle, de la Chalaronne et de la Reyssouze.

Le compte rendu détaillé de ce comité sera transmis à chaque conseiller avec le compte rendu du conseil municipal.

1.4. – Convention d’occupation précaire local place Jo Rostagni

Monsieur le Maire propose au conseil d’établir une convention d’occupation précaire avec la SAS MIEUSSET concernant le local et l’esplanade Jo Rostagni, pour une période qui s’étendra du 1^{er} mai au 31 octobre 2019. Il est précisé que cette convention ne sera pas renouvelée l’an prochain puisque les travaux de l’Ilot Bouvard avec l’accès au nouveau restaurant par cette esplanade seront terminés.

QUESTION N° 2 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

2.1. – Travaux en cours :

Tilleul de la place de l’Eglise : Les agents de travaux ont supprimé cet arbre qui était proche de s’effondrer, pour preuve le fait qu’en tombant, le tronc se soit totalement disloqué, laissant apparaître la mince épaisseur de l’aubier. La pelle hydraulique d’EUROVIA n’a eu aucune difficulté à enlever la souche, elle aussi en mauvais état, préservant ainsi le revêtement de chaussée en enrobé. Un autre arbre sera planté en fin d’année.

Branchement Forains rue Pierre de Coubertin :

Aep : les travaux de pose d’un compteur : travaux terminés (Suez).

Regard EU : CA3B : travaux programmés

Logette électrique : Siea : réunion de chantier le 17 avril : position de la logette. Nous devons confier l’installation de la logette à un électricien (en cours de réalisation).

Toiture en saillie sur le domaine public : Propriété de Madame FESTAS, rue Bernier : deux rangs de tuiles seront déposés et les chevrons raccourcis afin de libérer une hauteur suffisante pour le passage des piétons.

Un chéneau sera installé en bas de pente en récupération des eaux de pluie.

Travaux communaux :

Forêt : Construction de 12 places de parking en deux endroits. (Entreprise Richard TP) : travaux terminés, mais en attente de livraison des panneaux de signalisation.

Salle polyvalente : rafraîchissement du hall d’entrée : en attente devis Menuiserie du Revermont. Entreprise Chichoux Gilles (pour la peinture): prête à intervenir.

Centre festif et bibliothèque : remplacement des panneaux translucides, et vérification de l’étanchéité : Entreprise MOREL : travaux imminents.

Murs (route de Jasseron, extension parking) : fixations pour les 12 jardinières posées par les agents de travaux. L’entreprise Chichoux Gilles a effectué la pose de couvertines, ainsi que les travaux de peinture sur tous les murs. La finition en pierre des 5 marches d’escaliers est programmée. Un compteur d’eau et une bouche incongelable seront posés par le syndicat BSR.

Extension parking Bouvard : Le SIeA, par le biais de l’entreprise BABOLAT, a effectué les travaux d’éclairage public du parking. Reste à sceller la protection par arceaux sur trois candélabres.

Extension parking Bouvard : travaux de voirie prévus en août 2019. (Entreprise EUROVIA, sur les droits de tirage CA3B).

Ecole primaire : Le SIeA a terminé la pose des panneaux photovoltaïques, sur la toiture centrale. Une armoire de contrôle a été installée sur la façade côté rue A. Dumas.

Rappel : travaux financés par le SIEA, sous convention avec la commune. Lorsque l'équilibre financier sera réalisé, les bénéfices seront partagés...

Puissance : 36kw, vendus à EDF solaire, sur une durée de 20 ans.

Construction de la salle plurivalente : murs, charpente, couverture : travaux terminés. (nota : les tuiles utilisées, sont celles qui recouvraient la toiture de l'école avant la pose des panneaux photovoltaïques.)

Suite du chantier : Construction du plancher, bardage extérieur et intérieur.

CA3B : Assainissement Tréconnas : L'entreprise Famy a terminé le premier tronçon à partir du déversoir d'orage situé dans la propriété Sautiere et se terminant sur la route de Tréconnas, La suite sur la route de Tréconnas consistera à renforcer par tubage l'intérieur de la conduite EU, et à raccorder chaque branchement particulier sur le bon tuyau.

D'autre part, l'entreprise Richard TP commencera le 6 mai 2019, la pose d'un collecteur EU de Ø 200 entre l'allée des Sorbiers et la rue Charles GUILLON, pour se terminer fin juillet 2019. Des déviations seront mises en place.

Les travaux concernant la fibre optique (entreprise SOBECA pour le compte du SIEA) commenceront après la réalisation de l'assainissement.

CA3B droits de tirages voirie - Point sur les travaux réalisés :

Revêtement de chaussée de la rue des Rippes, et du Chemin de Charbonnières.

Revêtement du chemin de Moland.

Construction du trottoir chemin Lachar (suite à élargissement).

Chemin de Botru : revêtement côté ZA de la Teppe.

Cimetière : réfection du caniveau sur l'accès principal, et revêtement sur l'accès côté sud.

Avenue Pierre de Coubertin : construction d'une fondation de trottoir (suite à suppression d'une haie en saillie sur le domaine public).

Route de Jasseron : réfection partielle du trottoir côté ouest.

Rue Pierre de Coubertin : construction d'un trottoir, côté ouest du giratoire au droit du chemin de la Combe. Décision a été prise en municipalité de prolonger le chantier jusqu' à la place de Domagne, afin d'avoir une continuité piétonne convenable.

Signalisation horizontale : chemin de la Grande fontaine, axe chaussée devant la Poste, parking Maison médicale et maison de retraite, etc...

Signalisation verticale : en attente de livraison des panneaux.

Syndicat des eaux BSR : Réunion de préparation du 3 avril 2019 concernant le raccordement en eau potable de l'îlot Bouvard, et du bâtiment communal.

Convention à signer entre BSR et SEMCODA.

Le raccordement du bâtiment communal est pris en charge par le Syndicat des eaux.

Ces travaux seront réalisés à la suite des travaux d'assainissement et de réseaux secs de l'entreprise Fontenat. Date prévue : début mai 2019.

Avenue du Revermont : réfection de revêtement du trottoir, réunion de préparation du 17 avril. Le syndicat BSR prend en charge la réfection du revêtement uniquement sur les tranchées, environ 900 m2. La commune sur les droits de tirages CA3B, prend en charge la deuxième couche du revêtement pour le reste de la surface, environ 900 m2. Travaux prévus en juin 2019.

QUESTION N° 3 – URBANISME (C. POMMERUEL)

3.1. – Commission du 1^{er} avril 2019

Mr Christian POMMERUEL présente le compte rendu de cette commission :

PERMIS D'AMENAGER

SARL AIN IMMO

Sur un terrain situé Le Kellet

Parcelle(s) N° 518 à 531, 2055, 2057, 2059, 2061 à 2064 & 2068 Section A située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 19745 m²

POUR LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT DE 19 PARCELLES

PERMIS DE CONSTRUIRE

CHASSE Romain & Solène

Sur un terrain situé Allée des Collégiens

Parcelle(s) N° 199p Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1264 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

THEVENARD Sébastien

Sur un terrain situé chemin de Fortunat

Parcelle(s) N° 240 Section AK située(s) en zone 2AU

D'une superficie totale de 939 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

SCI BEKO

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° Lot N° 4 Section ZA située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 1505 m²

POUR LA MODIFICATION D'OUVERTURES EN FAÇADES

SAS IGEC

Sur un terrain situé rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 428p & 471p Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 791 m²

POUR LA MODIFICATION DES ACCÈS AUX RÉSEAUX (CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS)

TERRIER Maxime et BRETON Gouéno

Sur un terrain situé Les Billets

Parcelle(s) N° 539, 540 & 544 Section AK située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 719 m²

POUR LA MODIFICATION D'ASPECT ET DE TEINTE DE FAÇADE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

THIOYE Saidou

Sur un terrain situé 1 bis rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 775, 772, 771, 768 & 334 Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 700 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLÔTURE ET LA POSE D'UN PORTAIL

MOISSONNIER Jean-Loup

Sur un terrain situé 33 rue Joseph Bernier

Parcelle(s) N° 222 & 227 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 1214 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

BOGUET Willy

Sur un terrain situé 45 chemin de Bellière

Parcelle(s) N° 394 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1660 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN INTÉGRATION DE TOITURE

LIME Philippe

Sur un terrain situé 98 chemin de la Charbonnière

Parcelle(s) N° 1827 Section A située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 782 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN ET LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE, DES OUVERTURES ET DES VOLETS

TRANCHANT Hervé

Sur un terrain situé 210 route de Jasseron

Parcelle(s) N° 202 Section AL située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1181 m²

POUR LA POSE D'UNE CLÔTURE EN LIMITE DE VOIRIE

AMENAGEMENTS FONCIERS DE L'AIN

Sur un terrain situé Rue de la Gare

Parcelle(s) N° 150 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1612 m²

POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

CHABAL Edith

Sur un terrain situé 13 rue de la Cascade

Parcelle(s) N° 900 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 465 m²

POUR LE CHANGEMENT DES VOLETS

TEXIER Brigitte

Sur un terrain situé 14 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 249 Section AM située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 337 m²

POUR LA RÉFECTION DE TOITURE

BREDY Noël

Sur un terrain situé 33 avenue du Rebermont

Parcelle(s) N° 1929 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 965 m²

POUR LA SURÉLÉVATION DU MUR DE CLÔTURE

SARNELLI Nicolas

Sur un terrain situé 394 chemin de Schall

Parcelle(s) N° 369 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1329 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN CARPORT

SOLAK ENERGIE

Sur un terrain situé 94 rue des Cavets

Parcelle(s) N° 420 Section AK située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 540 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INTÉGRÉS EN TOITURE

TOPAL Ismail

Sur un terrain situé 229 chemin de Fortunat

Parcelle(s) N° 454 Section AK située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 528 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE VÉRANDA, LA POSE D'UNE FENÊTRE DE TOIT ET LE DÉPLACEMENT DU PORTAIL ÉLECTRIQUE

VAILLOUD Catherine

Sur un terrain situé 278 route de Jasseron

Parcelle(s) N° 472, 471, 468 & 204 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2059 m²

POUR LA RÉFECTION DE TOITURE ET MODIFICATIONS D'OUVERTURES EN FAÇADE

CAMPION Laetitia

Sur un terrain situé 3 allée de la Marcellière

Parcelle(s) N° 245 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 734 m²

POUR LE RAVALEMENT DE LA FAÇADE

France ECO LOGIS

Sur un terrain situé 49 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 482 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 579 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INTÉGRÉS EN TOITURE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Demande de DONJON Monsieur

Sur un terrain situé chemin de Schall

Parcelle(s) N° 372p & 373p Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 9848 m²

LA CRÉATION D'UN LOTISSEMENT DE 4 PARCELLES AVEC MAISON D'HABITATION

Demande de SELARL CHANEL-GRAND

Sur un terrain situé La Plantée

Parcelle(s) N° 97 Section AD située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1172 m²

LA CRÉATION D'UN LOT À BÂTIR POUR L'ÉDIFICATION D'UNE MAISON D'HABITATION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de PLAXINE Monsieur

Sur un terrain situé 428 route de Jasseron

Parcelle(s) N° 463 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 5988 m²

Demande de Maître Thierry MANIGAND

Sur un terrain situé 20 allée de la Fontaine

Parcelle(s) N° 673 Section AB située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 264 m²

VENTE AGUS / VIRE _ CHARDONNET

Demande de SARL URBA RHÔNE

Sur un terrain situé Les Barillonnes

Parcelle(s) N° 510 Section C située(s) en zone N

D'une superficie totale de 300 m²
VENTE BORNEAT / CHEVALIER

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé Prés de la Fraiche
Parcelle(s) N° 1166 Section A située(s) en zone N
D'une superficie totale de 370 m²
VENTE BORNEAT / CHEVALIER

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 134 & 136 Section AM située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 694 m²
VENTE BORNEAT / CHEVALIER

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé Le Montay
Parcelle(s) N° 233 Section C située(s) en zone A
D'une superficie totale de 400 m²
VENTE BORNEAT / CHEVALIER

Demande de SCP E. de BAILLIENCOURT
Sur un terrain situé 1705 route de jasseron
Parcelle(s) N° 348 Section B située(s) en zone A
D'une superficie totale de 10058 m²
SUCESSION CANNARD

Demande de SCP E. de BAILLIENCOURT
Sur un terrain situé 1705 route de jasseron
Parcelle(s) N° 36 Section AD située(s) en zone Nh
D'une superficie totale de 3695 m²
SUCESSION CANNARD

Demande de SCP E. de BAILLIENCOURT
Sur un terrain situé 1705 route de jasseron
Parcelle(s) N° 34, 35, 38, 174 & 204 Section AD située(s) en zone A
D'une superficie totale de 34785 m²
SUCESSION CANNARD

Demande de SCP RASSION, PIROLLET et BOUVET
Sur un terrain situé 576 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 160 Section AC située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 1206 m²
VENTE ALIBERT

Demande de SCP RASSION, PIROLLET et BOUVET
Sur un terrain situé 576 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 166 Section AC située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 1655 m²
VENTE ALIBERT

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 688 Section AM située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 161 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / FOURÉ _ DONGUY

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 278 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 204, 468, 471 & 472 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 2059 m²
VENTE COSTA / VAILLOUD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° Lot n° 4 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 713 m²
VENTE AFA / BOUNAAMA _ BACHMANN

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 308 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 371 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1002 m²
VENTE VOGEL / VUCHER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Tréconnas
Parcelle(s) N° 122 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 770 m²
VENTE CONSORTS JACQUET / EPF DE L'AIN

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 20 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 673 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 264 m²
VENTE AGUS / VIRE _ CHARDONNET

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 869 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 774 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / MICHAUD

Demande de Maître Gilles BEAUDOT
Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 134 & 136 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 694 m²
VENTE BORNEAT / CHEVALIER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 21 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 634p Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1264 m²
VENTE WITTKOWSKY / CHASSÉ

4.2. – Commission du 24 avril 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

MICHAUD Romain et Delphine

Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 869 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 774 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

VIOSSAT Estelle & COUTAZ Benjamin
Sur un terrain situé 2 Clos du Village
Parcelle(s) N° 876 & 836 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 985 m²
POUR LA SURÉLEVATION D'UNE MAISON D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

PIGUET Gaetan
Sur un terrain situé 10 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 316 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1004 m²
POUR LA TRANSFORMATION DU GARAGE EN PIÈCE À VIVRE

TONDEREAU Jérôme
Sur un terrain situé chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 962, 966 & 967 Section AL située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 355 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI VOITURE

FERREIRA Georges
Sur un terrain situé 63 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 527 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 761 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA FACADE

BOGUET Willy
Sur un terrain situé 45 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 394 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1660 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET D'UN ABRI DE JARDIN

STURM Bénédicte
Sur un terrain situé 8 allée des Ecureuils
Parcelle(s) N° 452 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 745 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Crouatres
Parcelle(s) N° 898, 914, 1211, 1212 & 1217 Section A située(s) en zone N
D'une superficie totale de 6980 m²
VENTE CONSORTS DESPLANCHES / CHICHOUX

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Cabinet REYNARD
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 496 & 497 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1111 m²
VENTE SCHERB / GIRARD _ CAPOSIENA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 169 chemin de Fortunat
Parcelle(s) N° 473 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 495 m²
VENTE DUGUA / ASTRIA FONCIER (RECTIFICATION PASSFONCIER)

Demande de SCP RASSION, PIROLLET et BOUVET
Sur un terrain situé 576 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 160 & 166 Section AC située(s) en zone UBa et 2AU
D'une superficie totale de 2861 m²
VENTE ALIBERT / LAGNEAU

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé Grand Jayr
Parcelle(s) N° 486 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 121 m²
VENTE FEILLENS / ROBREAU

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° Lot n° 5 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 894 m²
VENTE AFA / BOUNAAMA _ BACHMANN

QUESTION N° 4 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque (C. TRENTESAUX excusée)

4.1. – C.M.E.

Madame FROMENT expose au conseil que les activités du CME ont été dernièrement axées sur le carnaval et la préparation de la pièce de théâtre du prochain forum.

Pour le carnaval, jusqu'à la dernière minute, son déroulement a été soumis à la solidité de l'encadrement du cortège. Mais des solutions ont été apportées et tout s'est bien passé : il y avait du monde, les familles étaient ravies, la Batucada a mis le rythme de la fête. Le départ depuis la place de la mairie est très convivial et apprécié tout comme le goûter offert et servi par les enfants du CME.

Les deux projets du CME émanant des actions du « Bol de soupe » devraient être mis en place pour satisfaire l'engagement des enfants : la boîte à lire en attente de fabrication, pour laquelle l'aide des employés communaux est sollicitée et la silhouette PIETO pour illustrer le souci de la sécurité des piétons enfants mais aussi adultes.

L'animation du CME est une tâche conséquente à mener, qui prend du temps et pour laquelle les aides sont peu présentes.

QUESTION N° 5 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

Madame Cécile TAVEL informe le conseil sur les points suivants :

5.1. – Manifestations sportives

3 grosses manifestations pour les sportifs en cette fin de saison :

- Le 12 juin Farfouille du basket sur le site de Domagne et 1/2 finales jeunes départementales : 18-19 mai.
- Le jeudi 30 mai et samedi 1^{er} juin tournoi jeunes de l'Olympique Sud Revermont. Ce tournoi attend entre 1000 et 1500 licenciés.
- Les 3 premiers week-ends de juin : Tournoi de tennis sur les sites de Domagne et Montagnat.

5.2. – Entretien du Gymnase de Domagne :

On constate que le gymnase est occupé de 8 h du matin à 23 h le soir, ainsi qu'entre 12 h et 14 h par l'entreprise Bouvard le jeudi et peut-être un autre jour par Ain Profession sport.

Aujourd'hui, le ménage se fait à 6h30 par une personne seule dans un lieu isolé. Nous nous apercevons qu'au vu de la fréquentation, ceci n'est pas satisfaisant. Une société de nettoyage est venue sur place pour établir un devis et interviendrait tôt le matin. Le montant de la prestation pour les vestiaires, les sanitaires, le hall d'entrée, le bureau et la salle de convivialité s'élèverait à 1100 euros par mois suivant le planning demandé. L'entretien de la surface de jeu restera toutefois confié à notre agent en charge également du gymnase du collège.

Ce changement de fonctionnement sera doublé d'une réorganisation de l'entretien des bâtiments communaux, du fait notamment du départ à la retraite de Mme Durand. L'impact financier de cette décision en sera d'autant plus mesuré.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2019.

QUESTION N° 6 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

6.1. – A.G. Mélodifoliz

Madame FROMENT indique que l'assemblée générale de Mélodifoliz s'est tenue le 9 mars dernier. Le rapport d'activité de l'année 2018 tourne essentiellement autour de la Biennale et du concours de guitare, toujours très apprécié d'un public connaisseur. Les candidats sont tous de très bon niveau. Au cours de la biennale, on note la transversalité des participations avec le monde scolaire et des actions pédagogiques sur le thème de la musique et des sons. Plusieurs concerts ont été organisés avec le public au rendez-vous.

Mélodifoliz a participé également aux journées du patrimoine avec une mise en lumière de la Cave des Chartreux. L'association Passeurs de mémoire avait pour l'occasion présenté un stand.

Le rapport financier est bon et bien équilibré.

Comme toute association actuellement, Mélodifoliz cherche à rajeunir ses cadres pour pouvoir continuer des activités.

De nouvelles pistes sont à l'étude pour élargir les possibilités artistiques, notamment sur le travail de la voix, des voix et de ses sons et possibilités.

6.2. – A.G. Passeurs de mémoire

Madame Dufour donne le compte rendu de cette A.G. qui s'est déroulée le 9 mars 2019.

Une assemblée générale extraordinaire difficile générée par la démission du trésorier proposée en Assemblée générale ordinaire précédente.

L'année 2018 a connu bien des vicissitudes avec la survenance du décès de M. Daniel Pierre (au rôle fédérateur) et les décès familiaux, ennuis de santé, chez les membres de « Passeurs de Mémoire » ainsi que l'annulation du déplacement prévu à destination de la Cabane du Maquis.

Néanmoins l'Association a été présente lors de la journée du Patrimoine, lors de l'exposition « Hommages 1918-2018 » et les liens forts avec l'École élémentaire du Vallon ont été poursuivis avec une participation des élèves de cet établissement.

Des manquements sont actés avec l'absence de concertation régulière, la non communication de comptes rendus de réunion aux adhérents.

Compte tenu selon Monsieur Gau, Président, de la mauvaise ambiance au sein du bureau, celui-ci présente sa démission suivie de celle de Madame FROMENT secrétaire, et pour des raisons personnelles, de Monsieur TOURNIER vice-trésorier et Monsieur CURT secrétaire adjoint.

Après avoir précisé qu'aucune AG ne peut se faire -comme c'était envisagé par internet- et qu'une association sans président(e), trésorier(e), secrétaire n'est pas viable, l'assemblée suite à différents exposés se dit prête à relever le défi et à revoir sa copie dans les différents dysfonctionnements évoqués. Chacun des présents souhaite préserver cette belle association.

Finalement, pour pérenniser « Passeurs de Mémoire » Monsieur Jean-Marc Gau candidate de nouveau au poste de Président, Madame Magnon-Brunois candidate au poste de Trésorière. Aucune opposition n'étant faite, ils deviennent les nouveaux titulaires de ces fonctions.

Il demeure qu'**aucune candidature au poste de secrétaire** n'est présentée et ce poste reste actuellement vacant.

6.3. – Commission culturelle du 23 avril

Il est décidé de poursuivre l'organisation du Forum dont certains documents sont fournis à tous les membres du Conseil municipal. Par avance sont remerciés ceux qui se sont inscrits pour aider sur un plan logistique pendant ces 2 journées.

Nous voulons que ce forum soit attrayant et lieu d'échanges, qu'il valorise les éditeurs du territoire Rhône alpin et notre bibliothèque municipale ainsi que notre ville. Nous minimisons les coûts grâce à l'aide de nos partenaires : le Conseil départemental, la direction des Affaires culturelles, le Grand bassin de Bourg, le Crédit agricole, la SEPEC, le Comité d'initiative.

Les membres de la commission comptent sur l'ensemble des Conseillers pour relayer l'événement.

6.4. – Manifestations à venir

Madame DUFOUR rappelle au conseil les manifestations suivantes à venir :

- Commémoration de la Journée de la déportation ce dimanche 28 avril à 11h30.
- Cérémonie du 8 mai également à 11h30.
- Cérémonie du 14 juillet à 11h30 précédée le 13 juillet du feu d'artifice et du bal dont la Commune assure le financement.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. - Rencontre avec Provencia :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu les responsables de la société Provencia en présence de Monsieur Claude Carte pour faire le point sur le projet de construction d'une moyenne surface à l'emplacement de l'ancien garage Ray route de Jasseron.

Le dépôt de la demande de permis de construire, ainsi que les formalités liées aux autorisations administratives pour l'ouverture d'une moyenne surface commerciale sont prévues à l'automne.

7.2. – Demandeurs d'emploi :

	H	F	I	N.I.	Total
Avril 2019 :	68	71	110	29	139

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 6 juin 2019 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,